

# Les enjeux

## Les enjeux de la mobilité en entreprise

Déplacements domicile-travail, trajets professionnels, gestion des flux logistiques : la mobilité est présente dans toute entreprise et mérite qu'on s'attarde sur le sujet qu'on soit salarié, DRH ou chef d'entreprise. Par ailleurs, la **loi d'orientation des mobilités** de 2019 a fait évoluer la question des **plans de mobilité employeur**.

La Région Nouvelle-Aquitaine est l' Autorité Organisatrice de la Mobilité, le Pays Périgord Vert est le référent local des six Communauté de Communes du territoire et l'interlocuteur privilégié des employeurs et vous accompagne dans votre projet.

### 1- Optimiser le budget transport

Le plan de mobilité employeur est un outil d'analyse au service de l'employeur pour évaluer le budget alloué aux déplacements et définir des solutions alternatives plus économiques, des trajets optimisés et des outils mutualisés.

*Chaque année, les ménages français dépensent 5 000 euros pour leur voiture, soit 10 à 12 % de leur budget (source : Ademe).*

*Pour une entreprise, aux coûts directs s'ajoutent les coûts indirects : **les taxes sur l'utilisation de véhicules de tourisme à des fins économiques** (ex-TVS), l'impôt sur les sociétés ou les potentielles charges sociales patronales pour les véhicules de fonction. Le stationnement représente également des dépenses non négligeables, que ce soit en terme d'acquisition ou de location et d'entretien.*

### 2- Réduire l'empreinte carbone de son entreprise

La transition écologique est un levier important de modernisation de l'entreprise. La mise en place d'une démarche de plan de mobilité y participe et est également un outil de la RSE. Instaurer le télétravail, investir dans une flotte de vélos de service : c'est prendre en compte les enjeux environnementaux.

*En 2018, l'empreinte carbone du transport des personnes en France est estimée à 2,9 t CO2 eq par personne pour une empreinte totale estimée à 9,2 t CO2 eq/personne. Le transport est le poste le plus émetteur, devant le logement et l'alimentation (Source : **ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, 2022**)*

### 3- Améliorer l'accès multimodal de son site

La mise en place d'un plan de mobilité permet d'étudier les différentes solutions de transport pour accéder à un site. En fonction de l'état des lieux, des actions peuvent être mises en œuvre pour améliorer des cheminements piétons, les aménagements cyclables ou encore la desserte en transport en commun. Garantir un accès multimodal, c'est aussi garantir une égalité d'accès à tous les publics.

*En 2016, 23% des Français déclarent avoir déjà renoncé à un emploi faute de moyen pour se déplacer (source : **Laboratoire de la Mobilité Inclusive, 2017**).*

### 4- Se conformer à la réglementation

La **loi d'orientation des mobilités** oblige les entreprises de plus de 50 salariés sur un seul site à intégrer les mesures visant à améliorer la mobilité domicile-travail dans les négociations annuelles obligatoires (NAO). A défaut d'accord, les employeurs concernés ont l'obligation de réaliser un Plan de Mobilité Employeur.

### 5- Développer sa marque employeur

La voiture n'est plus toujours le mode de déplacement privilégié des collaborateurs et des clients. Permettre d'accéder à son entreprise par des modes de transport alternatifs est un levier d'attractivité et rend les recrutements moins sélectifs.

### 6- Réduire le risque routier

En 2019, 406 personnes sont décédées sur les routes lors d'un déplacement lié au travail. Le risque routier est la première cause de mortalité au travail. **La mise en œuvre d'une politique de gestion de la mobilité en entreprise** participe à la diminution du risque routier par des actions de prévention.

*78 % des dirigeants ignorent que le risque routier est la première cause d'accidents mortels en entreprise (étude IFOP 2020).*